

6

L'ÉGLISE ET SES SYNODES

SERMON PRÊCHÉ A L'ÉGLISE DU SAINT-ESPRIT

LE 14 JANVIER 1872

PAR

ERNEST DHOMBRES

Pasteur de l'Église réformée de Paris.



PARIS

GRASSART, LIBRAIRE-ÉDITEUR

2, RUE DE LA PAIX, 2

—
1872

AVANT - PROPOS

Nous cédon's à la bienveillante insistance de quelques amis de l'Eglise en publiant ce discours rédigé très à la hâte et dans lequel nous avons fait de larges emprunts à l'excellent ouvrage de feu M. le Professeur de Félice : HISTOIRE DES SYNODES NATIONAUX DES EGLISES RÉFORMÉES DE FRANCE. *Paris, Grassart, libraire-éditeur, 1864.* Tous les protestants Français devraient lire, en vue du prochain synode, ce court volume, aussi remarquable par la fidélité historique, par la justesse et l'élévation des vues, que par la concision élégante de la forme.

L'ÉGLISE ET SES SYNODES

« Or quelques-uns qui étaient venus de Judée enseignaient les frères en disant : Si vous n'êtes circoncis selon la loi de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Sur quoi une grande contestation et une grande dispute s'étant élevée entre Paul et Barnabas et eux, il fut résolu que Paul et Barnabas et quelques autres d'entre eux monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour cette question.

« Eux donc étant envoyés de la part de l'Église, traversèrent la Phénicie et la Samarie, racontant la conversion des Gentils, et ils causèrent une grande joie à tous les frères.

« Et étant arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Église, les apôtres et les anciens et ils représentèrent toutes les choses que Dieu avait faites par leur moyen. Mais quelques-uns, disaient-ils, de la secte des Pharisiens qui ont cru, se sont levés, disant qu'il les faut circoncire et leur commander de garder la loi de Moïse.

« Alors les apôtres et les anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire. »

(Actes xv, 1-6.)

(Lisez tout le chapitre.)

Mes frères,

Permettez-nous de nous écarter aujourd'hui en quelque mesure des sujets ordinaires de nos entretiens, pour vous adresser, à l'occasion d'un fait nouveau qui intéresse hautement l'avenir de notre Église, une instruction spéciale.

La prédication est une voix de l'éternité dans le temps : elle doit donc tout ensemble rappeler l'enseignement immuable de l'Évangile et s'inspirer des besoins, des émotions de l'heure présente; descendre sans cesse des vérités éternelles aux faits contemporains, et sans cesse remonter des faits contemporains aux vérités éternelles; dégager le sens divin de tous les événements qui peuvent se produire, et apporter

sur les grandes questions du jour cette lumière d'en haut qui n'est pas un foyer lointain et immobile, mais une clarté fidèle accompagnant l'humanité dans tout le cours de son histoire.

C'est de l'Église, et c'est à l'Église que nous voulons parler aujourd'hui. La prédication, comme l'évangile, s'adresse avant tout à l'individu. Elle lui parle, elle l'appelle comme s'il était seul au monde; elle s'efforce de pénétrer dans le secret de son cœur; elle le presse de se convertir et de se sanctifier. Mais le christianisme n'est pas seulement un fait individuel, c'est aussi un fait collectif et social. Il y a les chrétiens, et il y a l'Église. Et, si les chrétiens font l'Église, l'Église, à son tour, fait les chrétiens, ou du moins elle est pour eux un puissant moyen d'initiation et de progrès dans la vie spirituelle. Les grandes questions qui intéressent l'Église, intéressent donc aussi la piété de ses membres. Ses périls sont leurs périls, et son bien sera leur bien.

Or, mes frères, un fait important, vous le savez, vient de se produire dans les destinées de notre Église. Ses institutions synodales lui sont enfin rendues par un acte réparateur et libéral du gouvernement de notre pays. Il nous a paru utile d'envisager avec vous cette situation nouvelle, de nous rendre compte de ce grand bienfait et des devoirs qu'il nous impose. La parole de Dieu, source de toute vérité, l'histoire qui est aussi une parole de Dieu écrite dans les faits, les lumières du simple bon sens et d'une conscience droite, nous serviront de guide dans cet entretien, sur lequel nous implorons, du fond de notre âme, la bénédiction d'en haut!

La première assemblée générale de l'Église chrétienne naquit de la première difficulté qui s'éleva dans son sein. L'évangile, répandu d'abord parmi les Juifs, se propagea rapidement parmi les Gentils. Pierre avait baptisé Corneille et toute sa maison. Paul et Barnabas, partis d'Antioche, avaient accompli avec un grand succès leur première mission en pays païen. L'Église se trouvait donc composée de chrétiens d'origine juive et de chrétiens d'origine païenne. Mais les premiers prétendaient imposer aux seconds leurs tradi-

tions nationales ; ils voulaient les assujettir aux rites hébraïques, à la circoncision, par exemple, et les obliger à devenir juifs pour devenir chrétiens. Si cette opinion eût prévalu, le caractère spirituel et large du christianisme recevait une grave atteinte ; l'Église ne se dégageait pas des étreintes de la synagogue ; les nations, au lieu d'être attirées, pouvaient être repoussées par cette étroitesse, le salut par le rite allait remplacer le salut par la foi, et la *lettre qui tue* risquait d'éteindre *l'esprit qui vivifie*.....

C'est pour résoudre cette difficulté que fut convoquée cette assemblée de chrétiens, à laquelle on a donné plus tard le nom emphatique de concile de Jérusalem. Après *une grande dispute*, c'est-à-dire après un premier débat peut-être violent et confus, les voix respectées de Pierre, de Paul et de Barnabas, et de Jacques, frère du Seigneur, se firent entendre et l'assemblée s'accorda dans une résolution sage et conciliante. Il fut décidé que les chrétiens d'origine païenne ne seraient pas obligés de passer par le judaïsme pour arriver à la foi et qu'en particulier ils ne seraient pas assujettis au rite de la circoncision ; mais qu'ils seraient invités à observer, par égard pour leurs frères d'origine juive, certains usages auxquels ceux-ci attachaient une grande importance comme protestation contre les mœurs païennes.

Telle fut l'assemblée qu'il serait mieux d'appeler la conférence que le concile de Jérusalem. Elle n'était pas seulement composée des chefs de l'Église, mais *des apôtres, des anciens et des frères* (Actes xv, 22,23). Elle se sentait dirigée par l'Esprit de Dieu, sans se prétendre infallible ; *Il a semblé bon*, disait-elle, *au Saint-Esprit et à nous*. Elle présentait avec confiance, bien plus qu'elle ne les imposait, ses résolutions aux églises, leur écrivant qu'elles *feront bien* de s'y conformer. Enfin, elle ne formulait aucun anathème contre ceux qui auraient pu résister à ses décisions. Véritable assemblée de frères, s'adressant à des frères, libre et sage, fidèle et modérée, conservant *l'unité de l'esprit par le lien de la paix et la vérité dans la charité* ! Heureuse l'Église si elle eût pu ne pas avoir de difficultés plus graves à résoudre, et si elle les eût résolues dans un tel esprit et par de telles assemblées !...

En 325, dans la ville de Nicée, se réunit le premier concile général de la chrétienté sortie victorieuse d'une lutte de trois siècles. Cette grande assemblée d'évêques, dont plusieurs portaient sur leurs membres les stigmates de la persécution, avait une grande cause à défendre, celle de l'éternelle divinité de Jésus-Christ attaquée par Arius, prêtre de Carthage. La cause de la vérité triompha, et nous ne pouvons que nous réjouir de ce que les représentants de l'Église proclamèrent dans cette occasion solennelle la doctrine capitale sur laquelle l'Église est fondée. Mais quel contraste entre le concile de Nicée et la conférence de Jérusalem ! A Nicée, les évêques seuls ont le droit de siéger ; les laïques sont exclus, et le clergé, revendiquant pour lui seul le titre d'*héritage du Seigneur*, se substitue à l'Église. Un prince de la terre, l'empereur Constantin, chrétien par politique plus que par conviction, domine du haut de son trône cette assemblée cléricale. C'est lui qui la convoque dans son propre palais pour assurer par l'unité de la foi l'unité de l'empire. C'est lui qui la préside, lui qui en dirige les débats, lui qui pèse du poids de son sceptre sur ses délibérations, lui qui les sanctionne par la force, et qui transforme la rébellion contre la foi de l'Église en rébellion contre l'État. Dès lors les conciles succèdent aux conciles, dans cet esprit nouveau si différent de la simplicité du premier siècle. Les uns sont œcuméniques, ou universels, représentant ou prétendant représenter la chrétienté tout entière ; les autres sont nationaux, composés de tous les évêques d'un état ; les autres provinciaux ou diocésains. A partir du ix^e siècle, une autorité nouvelle surgit dans ces assemblées et y devient prépondérante, c'est l'autorité des évêques de Rome qui prennent le nom de papes. On compte dix-huit conciles œcuméniques dont le dernier a été celui de Trente, convoqué à l'occasion du schisme de la Réforme. Le dernier, avons-nous dit?... Mais vous savez, mes frères, que le 7 décembre 1869, à midi, les cloches de la ville éternelle sonnaient à toutes volées pour l'ouverture d'un nouveau concile œcuménique, convoqué après un intervalle de trois siècles et composé de plus de 700 évêques venus de tous les points du monde. Ce concile du Vatican, le premier des temps modernes, sera nécessairement le dernier, puisque, le

18 juillet 1870, au moment où grondaient les premiers bruits d'une guerre formidable, il s'est séparé en proclamant l'infailibilité du pape et en déclarant que les définitions du pontife romain en matière de doctrine et de morale sont, *par elles-mêmes, et non par le consentement de l'Eglise*, irréformables (1). Voilà le dernier mot de cette institution fameuse : l'Eglise est annulée, les conciles sont superflus, et la chrétienté catholique abdique aux pieds de celui qu'un catholique appelait à son lit de mort *l'idole du Vatican*, jalouse, semble-t-il, de justifier dans le plus inviolable et le plus sacré des domaines, celui de la liberté des âmes, ce mot sanglant de Tacite : *ruere in servitium*, se précipiter dans la servitude ! Pardonnez-moi, mes frères, ce cri trop vif peut-être, d'indignation et de douleur, que je ne puis retenir, quand je vois dans mon pays qui ne peut se relever que par le relèvement de la conscience, la conscience des hommes les plus éminents se renier elle-même en sacrifiant à une autorité terrestre ses droits inaliénables !.....

Au xvi^e siècle, la moitié de l'Europe se détache de l'édifice romain. Entre toutes les églises de la Réforme, il en est une qui se distingue de toutes les autres par un sceau de fidélité et de douleur imprimé sur son front : c'est la nôtre, et c'est la seule dont nous ayons à vous parler, à un seul point de vue, celui de ses assemblées synodales.

Les premiers réformés parurent en France en 1521, se formant çà et là en petites communautés éparses sur le sol de notre patrie. Mais le besoin d'une assemblée générale se fit bientôt sentir pour constituer en corps d'église ces groupes isolés de fidèles, et dès l'an 1558, Antoine de Chandieu, pasteur à Paris, visitant ses frères de Poitiers, convint avec eux qu'un synode général serait convoqué à Paris pour l'année suivante. Le synode se réunit au mois de mai en 1559, à la lueur des bûchers allumés par Henri II. Arrêtons-nous un instant devant cette humble et vénérable assemblée qui ne

(1) Voyez à ce sujet le remarquable livre de M. de Pressensé : *Le Concile du Vatican*

rappelle en rien les conciles de Rome, mais qui fait penser à la pieuse conférence de Jérusalem.

Ils sont là, les représentants de nos Eglises, dans une modeste maison du faubourg Saint-Germain, exposés, s'ils sont découverts, à une mort certaine, mais prêts à faire le sacrifice de leur vie. Ils sont là, calmes, sérieux, confiants, autour d'une table sur laquelle la Bible est déposée. Ce sont des pasteurs et des anciens, délégués par nos communautés naissantes, car dans les Eglises de la Réforme ces deux éléments, l'élément pastoral et l'élément laïque sont toujours associés l'un à l'autre. L'un des pasteurs, l'égal de ses collègues et désigné par leur choix, préside sous le nom de Modérateur : c'est François de Morel, sieur de Collonge, loué par Calvin pour sa bonne doctrine et sa bonne vie. Après quatre ou cinq jours de délibération, ces mandataires de nos troupeaux ont achevé leur œuvre et ils se séparent en rendant grâces et en célébrant ensemble la Cène du Seigneur.

Leur œuvre est grande dans sa simplicité, mes frères, car nos pères de 1559 ont constitué la Réforme française et dressé les deux monuments sur lesquels elle repose : la confession de foi et la discipline.

La confession de foi. Expliquons ce mot, dont on a fait un épouvantail. La confession de foi, dans la pensée de nos pères, n'est pas revêtue d'une autorité divine. L'autorité, pour eux, appartient à Dieu seul, et la règle suprême de la foi n'existe que dans les saintes Écritures. La confession de foi n'est que le résumé des doctrines essentielles qu'ils ont trouvées dans la Bible. C'est une parole dérivée, une œuvre d'homme, une interprétation d'homme, faillible dès-lors et pouvant être révisée par l'Eglise. Aussi est-elle précédée de ces mots : *Nous croyons, nous confessons*. Nulle contrainte, point d'expressions autoritaires et impératives comme dans les décrets des conciles : c'est l'expression spontanée des croyances communes dans lesquelles s'accordaient nos pères. Qu'on lise, qu'on étudie cette confession de foi qui a été plus tard revue et fixée au synode de la Rochelle : on y trouvera peut-être quelques formules trop étroites, quelques doctrines dont la précision dépasse les termes de l'Écriture, quelques idées sur l'alliance de la religion et du pouvoir civil que

repousse l'esprit moderne; mais, d'une manière générale, on y reconnaîtra un bel exposé de la foi chrétienne protestante.

Quant à la discipline, elle a pour but de régler l'organisation de l'Église et la conduite de ses membres. Avant tout elle constitue les divers pouvoirs et définit leurs attributions. Au premier degré se trouve l'église locale, la paroisse, la commune ecclésiastique. Elle existe par elle-même dès qu'il y a quelque part un certain nombre de fidèles. Toutes les communes ecclésiastiques sont égales entre elles : aucune « ne pourra prétendre primauté ni domination sur une autre; » la plus petite église du Poitou, du Languedoc ou de la Picardie a les mêmes droits que l'église de Paris. Chaque église a son consistoire composé de pasteurs et d'anciens nommés pour la première fois par le suffrage direct des fidèles, et plus tard choisis par le consistoire « avec le consentement du peuple. » Au-dessus du consistoire est le colloque, formé de quelques consistoires voisins les uns des autres. Au-dessus du colloque sont les synodes provinciaux embrassant, comme le nom l'indique, une province entière et composés de pasteurs et d'anciens délégués par chaque consistoire de la province. On en compte, selon les temps, quinze ou seize pour toute la France. Au-dessus des synodes provinciaux est le synode général ou national, représentation de tout le peuple réformé de France. Chaque synode provincial y envoie, au nom de toute sa circonscription, deux ministres et deux anciens. Le synode national prononce définitivement sur toutes les grandes affaires : débats de doctrine, schismes, infractions graves aux règles disciplinaires, relations avec le pouvoir civil, en un mot, tout ce qui concerne les intérêts généraux de la religion. Le synode est la clef de voûte de l'édifice, le centre de la vie ecclésiastique : mais ce centre n'est pas absorbé dans une ville, ni dans un corps permanent, et encore moins dans un homme. Il se déplace et se renouvelle périodiquement, et chaque synode général peut réviser les décisions des synodes antérieurs.

Telle est la première partie de la discipline, celle qui constitue les divers pouvoirs de l'Église : la seconde partie avait pour but de régler la conduite des fidèles. Les consistoires,

et en certains cas les corps ecclésiastiques supérieurs, avaient mission de pénétrer dans la vie domestique et privée et demandaient compte de leurs actes aux pasteurs, aux anciens et aux fidèles, principalement sur les choses que la loi civile ne peut atteindre : immoralité ouverte, scandales notoires, impiété déclarée. Alors, selon la gravité des cas, venaient les admonestations, les censures, la suspension ou l'exclusion de la Cène. Avons-nous besoin de dire, mes frères, que cette partie de la discipline serait inapplicable de nos jours ? Gardons-nous cependant de méconnaître les services qu'elle a rendus. Il nous siérait mal de critiquer, du sein de nos habitudes relâchées, ces institutions puritaines, qui ont si puissamment concouru à former et à maintenir les mœurs austères des anciens protestants ! Ajoutons d'ailleurs avec l'éminent historien de nos synodes nationaux, que, dans l'application des règles de l'Église, nos pères ont été moins absolus qu'on ne pourrait le croire et que « leurs décisions, dictées en général par un admirable bon sens, attestent une modération relative dont il serait bien injuste de ne pas leur tenir compte. »

C'est dans cet esprit, mes frères, que nos synodes nationaux s'assemblèrent pendant un siècle. Il y en eut vingt-neuf, tenus tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, gouvernant sagement notre Église, différant très peu entre eux, si ce n'est qu'à dater du règne de Henri IV, un commissaire du roi assistait aux séances. Le dernier synode fut celui de Loudun, en 1659. Il faut en lire les procès-verbaux pour mesurer à la consternation et à la douleur de nos pères le prix qu'ils attachaient à leur synode national. Dès que le commissaire royal, M. de la Madeleine, a annoncé que Sa Majesté permet encore la tenue des synodes provinciaux une fois par an, mais que, quant au synode général, il ne se tiendrait plus que *lorsque Sa Majesté le trouverait expédient*, l'assemblée est comme frappée de stupeur : le modérateur Daillé proteste respectueusement « déclarant qu'il est impossible que notre religion se conserve sans tenir ces sortes d'assemblées, » et les courageux représentants de nos Églises, après avoir accompli leurs travaux, décident en face même de la menace royale, « que le prochain synode national sera convoqué dans

le terme de trois ans, dans la ville de Nîmes, en Languedoc, avec le bon plaisir de Sa Majesté. »

L'espérance qui pouvait encore rester dans le cœur de nos pères ne se réalisa pas. De 1660 à 1685, les actes de persécution redoublent, « tout se précipite vers la révocation de l'édit de Nantes, et la France reçoit le coup fatal dont elle saigne encore. » Pendant soixante-dix ans, plus de synodes. Trois cents familles protestantes quittent la patrie. Les camisards soutiennent, dans les montagnes des Cévennes une lutte acharnée : leur résistance héroïque use trois armées et trois maréchaux de France, et l'un des premiers lieutenants de Louis XIV doit entrer en négociations, non plus avec un Coligny ou un Rohan, mais avec un ancien garçon boulanger. Alors s'ouvre, pour notre Église, la période *du désert* : mais pendant cette période, ses synodes recommencent, car Antoine Court lui a fait comprendre que sans eux notre Église est perdue. Huit synodes généraux se tiennent au désert, à travers mille dangers ; le dernier a lieu dans le Vivarais, en 1763, sous la présidence du vénérable Paul Rabaut.

Après la tempête de la révolution et la brillante épopée des guerres napoléoniennes, le culte réformé est de nouveau reconnu par l'Etat ; mais la loi du 18 germinal an x, qui le rétablit, ne nous rend pas notre synode général. Elle le contient en principe, sans doute, puisqu'elle vise notre discipline dont il est une institution fondamentale, mais en fait, elle ne nous l'accorde pas. Les gouvernements qui se succèdent en France, même les plus libéraux, persistent à ne pas nous l'accorder. L'orage de 1848 passe sur notre patrie ; alors nos églises se réunissent spontanément en synode, mais cette assemblée reste officieuse, isolée, dépourvue de sanction et ne prouve que l'invincible attachement de nos églises à leur gouvernement normal. Enfin, après les étonnantes vicissitudes que chacun connaît, le gouvernement de la République française, déférant au vœu si souvent exprimé de tous les vrais protestants, nous rend par le décret du 21 novembre 1871 notre organisation synodale toute entière. Gloire à Dieu ! gloire à Dieu, et aux hommes dont il s'est servi pour accomplir cet acte de tardive justice ! O pères de 1559, qui avez inauguré sous le feu des persécutions ce ré-

gime glorieux de nos troupeaux, et vous, pères de 1659, dont le cœur se brisa au moment où l'on vous ravissait ce droit sacré ; si vous pouviez, du sein du repos du ciel, reparaitre un moment sur notre terre agitée, quels transports de joie n'éprouveriez-vous pas en voyant réparée une injustice deux fois séculaire, et l'Église, pour laquelle vous avez souffert, remise en possession de ses plus chères libertés ! Et s'il se trouvait parmi vos descendants des hommes capables de regretter cette restitution inappréciable, comment les jugeriez-vous ?...

Pour nous, nous bénissons sans réserve ce retour providentiel de nos églises à ce qui fut leur force et leur gloire, et il ne nous reste plus qu'à considérer devant Dieu la situation nouvelle qui en est la conséquence.

C'est d'abord, mes frères, une position de dignité. La dignité d'une église consiste à s'appartenir à elle-même, à se gouverner elle-même. Eh quoi ! la France politique a ses assemblées représentatives, auxquelles elle ne renoncera jamais, et la France ecclésiastique, la France réformée se résignerait à rester toujours privée d'une institution semblable ! Eh quoi ! nous aimerions mieux être une poussière d'églises éparses sur le sol de notre pays, qu'un corps régulier dont les membres sont reliés les uns aux autres par une organisation centrale ! Eh quoi ! lorsque des difficultés s'élèvent parmi nous, nous préférierions les voir tranchées par un pouvoir étranger à notre foi, que de les soumettre au jugement de l'assemblée de nos frères ! Eh quoi, enfin, nous, si saintement jaloux de transmettre à nos enfants la patrie terrestre forte et bien unie, nous ne le serions pas de leur léguer notre patrie spirituelle, l'Église, pourvue en des jours plus heureux du bel ordre qui la distinguait dans des jours de souffrance et de gloire !

Notre situation nouvelle est encore une situation de franchise. Après un intervalle de deux siècles, nous ne sommes pas demeurés les mêmes ; que de changements se sont produits au milieu de nous ! Dans combien de courants divers a été entraînée la pensée religieuse ! Et nous ne voudrions pas nous rendre compte de ce mouvement des esprits, et nous demander mutuellement, la main sur la conscience : Où en

sommes-nous ? S'il n'y a entre nous que des malentendus, que des dissentiments secondaires, que des diversités de tendance comme à l'assemblée de Jérusalem, ne serons-nous pas heureux de le constater avec actions de grâces, et de déclarer après une franche explication : Oui, nous pouvons chrétiennement et honorablement rester ensemble?... Que, s'il y avait entre nous des différences allant jusqu'à la contradiction absolue, sur le fond même de la foi... eh bien ! ne serait-ce pas un devoir de le reconnaître avec droiture de cœur et de se séparer à l'amiable, avec regret, mais sans violence, en nous respectant et en nous honorant les uns les autres ? Ah ! qu'on nous comprenne bien, la seule pensée d'un schisme possible trouble et afflige notre cœur ; nous aimons de toute notre âme la grande et vieille Eglise de nos pères, avec ses principes de foi et de largeur ; nous n'avons aucun goût pour la secte ou la coterie... ; mais il y a telle séparation (ne le voyons-nous pas pour le catholicisme à l'heure présente, et ne le sentons-nous pas pour nous-mêmes) mille fois préférable à l'union mensongère et forcée ?

Enfin, mes frères, la position actuelle est une position de foi. Providentiellement conduits au seuil d'un avenir nouveau pour nos églises, c'est l'heure de marcher par *la foi et non par la vue*. Que sortira-t-il du synode?... Nul ne peut le savoir, Dieu seul le sait ; mais ne *soyons point en souci pour le lendemain, car le lendemain prendra soin de ce qui le regarde : à chaque jour suffit sa peine*. La prudence humaine dirait : pourquoi ces complications nouvelles ? La foi dit : pour notre bien, puisque c'est Dieu qui les met devant nous. La prudence humaine dirait : assurons notre repos et nos intérêts ; la foi dit : assurons les intérêts de Jésus-Christ. La prudence humaine dirait : sauvons les apparences ; la foi dit : sauvons la réalité. Point d'inquiétude ni de méfiance, point d'intrigues ni d'esprit de parti, point de préoccupations secondaires ou personnelles, mais soyons fidèles et attendons-nous à Dieu, *en suivant la vérité avec la charité*.

Mes frères, préparons le synode, par le recueillement, par la prière et par un entier dévouement à la cause de Dieu. Le synode sera ce que sera l'Eglise, et l'Eglise sera ce que nous serons nous-mêmes ! Nous avons invoqué le souvenir de nos

pères. Mais que nous servirait-il de recouvrer leurs institutions si nous ne recouvrions pas leur foi et leurs vertus ? Après tout, le synode n'est qu'une forme, et une forme ne donne pas la vie. La vie, c'est l'Esprit seul qui peut la créer et l'augmenter au-dedans de nous !

O Dieu ! Dieu fidèle, répands ton esprit sur tout ce peuple protestant que tu as maintenu à travers tant d'orages ! Ramène *le cœur des pères dans le cœur des enfants* ! Souverain chef de l'Église, qui nous as dit : *Voici, je suis toujours avec vous jusqu'à la fin du monde*, sois avec nous à cette heure solennelle de notre histoire et traverse avec nous cette crise où tu nous engages, afin que son issue soit sainte et glorieuse ! Amen.

Après ce discours, l'assemblée a chanté avec une visible émotion notre beau cantique :

Ne te désole point, Sion, sèche tes larmes.
L'Éternel est ton Dieu, ne sois plus en alarmes,
Il te reste un repos dans la terre de paix ;
Le Seigneur te ramène et te garde à jamais.

Il te rétablira ; même dans tes ruines
La vigne et l'olivier étendront leurs racines.
Tout sera relevé comme en tes plus beaux jours :
Les murs de tes cités, tes remparts et tes tours.
